

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

LOT A DU PARC TECHNOLOGIQUE,  
Avenue Paul Langevin, 92 350 LE PLESSIS-ROBINSON

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sylvie LE MONNIER, directrice

RCS / SIRET

4	9	3	1	2	8	8	8	8	0	0	0	3	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SNC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 315 logements représentant environ 20 000 m <sup>2</sup> de SDP.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit :

- La démolition de bâtiments d'activités datant de la fin des années 80.
- La réalisation de 2 à 3 niveaux de parking en sous-sol pour 456 places.
- La construction d'un bâtiment résidentiel de 20 000 m<sup>2</sup> de SDP, soit environ 315 logements dont 10% de logements sociaux.
- L'aménagement d'un cœur d'îlot avec des petits jardins privés en pied d'immeuble et un cœur d'îlot planté d'arbres de haute tige. Côté rue, des jardinets de 2 à 3 m permettent de préserver l'intimité des appartements en RdC.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- Participer à l'objectif de mixité des fonctions à dominante de logements affichée dans l'OAP du secteur Novéos / Parc des sports / Parc technologique du PLU.
- Créer une nouvelle offre de logements diversifiée répondant aux besoins de la ville.
- Améliorer la qualité paysagère du quartier et améliorer la perméabilité de l'ilot avec environ, 30 à 40% d'espaces verts.
- Renforcer la trame verte du quartier à travers la création d'espaces verts paysagers.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Démolition des bâtiments d'activités
- Viabilisation du site, terrassement, aménagement des parkings en sous-sol, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site, réalisation du bassin.
- Construction du bâtiment de logements.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de logements (environ 315) de 20 000 m<sup>2</sup> SDP .

2 à 3 niveaux de sous-sol seront aménagés afin d'accueillir le parking de 456 places de stationnement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt du Permis de construire : décembre 2021
- Obtention du Permis du construire : mars 2022
- Début des travaux : décembre 2022
- Réception des travaux : T4 2025

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R.122-2du Code de l'Environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet (parcelle T44)	8 261 m <sup>2</sup>
SDP logements	20 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Département des Hauts-de-Seine

Avenue Paul Langevin,  
92 350 LE PLESSIS-ROBINSON

Parcelle T44

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 8 ° 7 8 ' 3 6 " 92 Lat. 0 2 ° 2 5 ' 2 5 " 04

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Empty text box for project description and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Plessis-Robinson ne présente pas de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II. Le site du projet n'est donc pas concerné par le classement ZNIEFF.  Aux alentours du site de projet, dans un rayon de 5 km, il existe trois ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Plessis-Robinson n'est incluse dans aucun périmètre de Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche est celui de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR800001) situé à plus de 10 km au Sud-Ouest. Le site du projet n'est donc pas concerné par un PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PEB le plus proche est celui de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay dont la zone C est situé à plus de 1km du site de projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par le périmètre de protection de 500m autour de la bibliothèque d'enfants « La joie par les livres » située à Clamart. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) sera consulté dans le cadre du permis de construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte de l'enveloppe des zones potentiellement humides de la DRIEAT illustre qu'il n'existe pas de zones humides sur le site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude pollution menée sur le site a montré, essentiellement sur l'horizon des remblais : - des anomalies en métaux, - des impacts ponctuels en hydrocarbures, en composés chlorés, en HAP et en PCB, - des anomalies sur lixiviats
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est situé dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est celui des "2 cités-jardins et de l'étang Colbert" situé à 800 m au sud.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet apparaît relativement éloigné des différentes zones appartenant au réseau NATURA 2000, dont les plus proches sont situées à plus de 10 kilomètres. Le massif de Rambouillet, localisé à environ 13 kilomètres au Sud-Ouest du site, représente l'entité du réseau Natura 2000 la plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc Henri Sellier situé à 800 m à l'est.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouve dans la commune du Plessis-Robinson. De ce fait, le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de réaliser les travaux de parking en sous-sol, des grandes quantités de terre seront extraites . Les remblais du site ne sont pas considérés comme des terres banalisables et ils devront faire l'objet d'une évacuation vers une filière adaptée. Les sols en place du site qui ne présentent pas d'anomalie pourront être réutilisés sur site ou hors site, sous réserve d'un contrôle exercé par un Maître d'œuvre spécialisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors-site).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans un secteur totalement fortement imperméabilisé, le projet n'est pas de nature à entraîner des perturbations, dégradations sur la biodiversité existante. Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts paysagers afin de renforcer la qualité paysagère et la trame verte du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières et n'aura donc pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est urbanisé. Le projet n'engendre donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Plessis-Robinson n'est concerné par aucun PPRT. Aucune ICPE à autorisation ou à enregistrement n'est recensée à proximité du site de projet. La plus proche est l'entreprise Coca-Cola située à 400 m au sud-ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé en zone 1 de sismicité faible. L'ensemble du site est répertorié dans la zone d'aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'étude pollution a montré la présence de polluants dans les terres. Des mesures seront définies et un plan de gestion des terres polluées sera mis en place afin d'assurer la conformité du site avec les usages projetés (voir compléments d'information sur la demande de cas par cas).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pendant la phase travaux : la présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafic supplémentaire.  - Pendant la phase exploitation : L'étude circulation estime les flux supplémentaires suivants au heures de pointe : 107 UVP émis et 21 reçus à l'HPM, 32 UVP émis et 96 reçus à l'HPS. Le fonctionnement des principaux carrefours structurants du secteur est peu impacté par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet sera source de bruit de part de la présence des engins. Par ailleurs, tout le personnel présent sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation du bruit et le matériel utilisé respectera les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit supplémentaire sera limité (0 à +1,5 dB(A)). Les bâtiments du projet créeront des zones calmes au milieu de la zone par effet de masque.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, toutes les opérations d'exploitation seront réalisées de jour, afin de ne pas interférer avec les espèces aux mœurs nocturnes ou crépusculaires. Ainsi, l'éclairage, les travaux et la circulation nocturnes seront limités aux débuts et fins de de journée en période hivernale.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de l'exploitation, l'éclairage extérieur devra être orienté vers le sol afin de limiter l'impact sur la biodiversité.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets augmenteront légèrement en raison de l'augmentation limitée du trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents.</p> <p>En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude. Il respectera les règles du PLU en termes de débit de fuite notamment. Les rejets seront effectués dans des réseaux adaptés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier.</p> <p>En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique et d'équipements. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les entreprises de travaux assureront la collecte et la valorisation des déchets du chantier. Un Schéma d'Organisation et de Gestion d'Elimination des Déchets (S.O.G.E.D.) sera élaboré.</p> <p>En phase exploitation, les locaux déchets seront dimensionnés en fonction des besoins de l'opération.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par le périmètre de protection de 500m autour de la bibliothèque d'enfants « La joie par les livres » située à Clamart. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) sera consulté dans le cadre du permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est aujourd'hui en quasi-totalité imperméabilisé et à destination d'activité. La fonction du site deviendra résidentielle. Des espaces paysagers seront créés.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts cumulés concerneront principalement la circulation, le bruit et la qualité de l'air. Plusieurs projets sont en cours sur la commune (voir Compléments d'information sur la demande de cas par cas). Deux autres permis de construire à vocation résidentielle ont été accordés sur le Parc Technologique pour un total d'environ 200 logements.

Dans le cas de travaux ayant lieu de manière proche ou de manière simultanée, une coordination des chantiers pourra être nécessaire afin d'appréhender les conséquences de cumul d'effets et de proposer les mesures correspondantes.

En phase exploitation les effets cumulés des projets dans l'environnement concerneront principalement le trafic routier, l'air et la santé. Ces effets sont détaillés dans le complément d'information sur la demande du cas par cas.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La conception du projet s'inscrit dans une démarche environnementale :

- Les bâtiments répondront à la réglementation thermique en vigueur, contrairement aux bâtiments d'activités actuels qui datent des années 80 et sont obsolètes.
- Des mesures seront mises en place en phase chantier afin de réduire son impact sur l'environnement.
- La gestion des eaux pluviales sera conforme au règlement de l'assainissement de la communauté d'agglo Grand PARIS VAL SUD et au plan du schéma directeur d'assainissement de la ville du Plessis-Robinson
- La pollution des terres présentes sur site sera traitée selon un Plan de gestion en cours d'élaboration
- La trame verte sera renforcée par la présence d'espaces verts paysagers.

Les mesures d'évitement ou de réduction des effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont détaillées dans le "complément d'information".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'état actuel du site (imperméabilisation quasi-totale des sols), de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement des zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet du lot A du Parc Technologique peut être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>au</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Etude circulation, CDVIA ANNEXE 8 : Etude acoustique, ARUNDO ACOUSTIQUE ANNEXE 9 : Etude géotechnique G2 AVP, SOLER CONSEIL ANNEXE 10 : Etude pollution, SOLER ENVIRONNEMENT ANNEXE 11 : Etude faune flore, CERE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

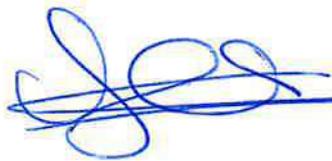
Fait à

Nanterre

le,

25/11/2021

Signature



**ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE HABITAT**  
S.N.C. au capital de 1 500 Euros  
83-85 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE  
RCS Nanterre 493 128 888

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Etude circulation, CDVIA ANNEXE 8 : Etude acoustique, ARUNDO ACOUSTIQUE ANNEXE 9 : Etude géotechnique G2 AVP, SOLER CONSEIL ANNEXE 10 : Etude pollution, SOLER ENVIRONNEMENT ANNEXE 11 : Etude faune flore, CERE

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



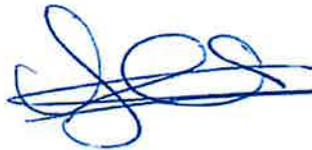
Fait à

Nanterre

le,

15/11/2021

Signature



**ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE HABITAT**  
S.N.C. au capital de 1 500 Euros  
83-85 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE  
RCS Nanterre 493 128 888

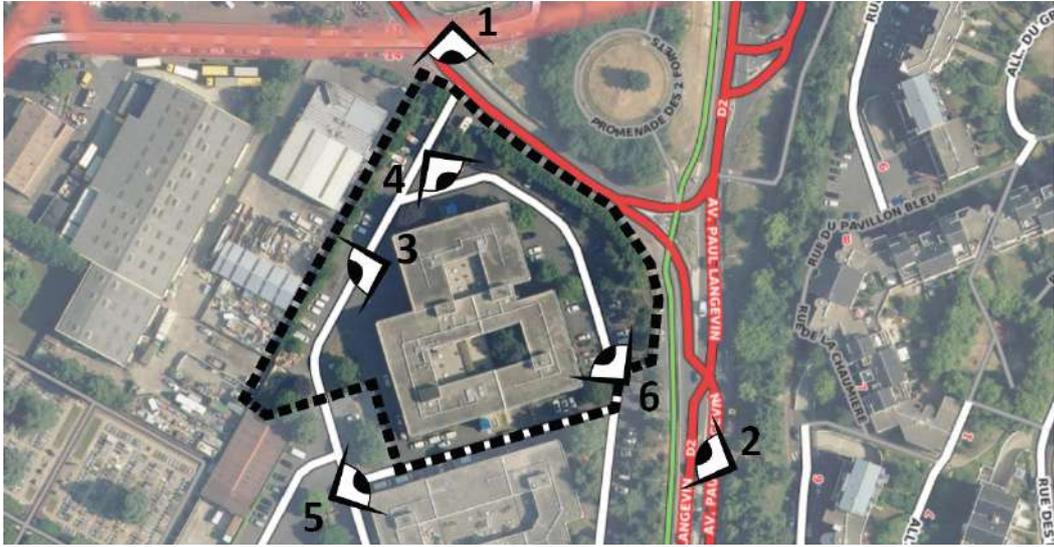
## ANNEXE 2

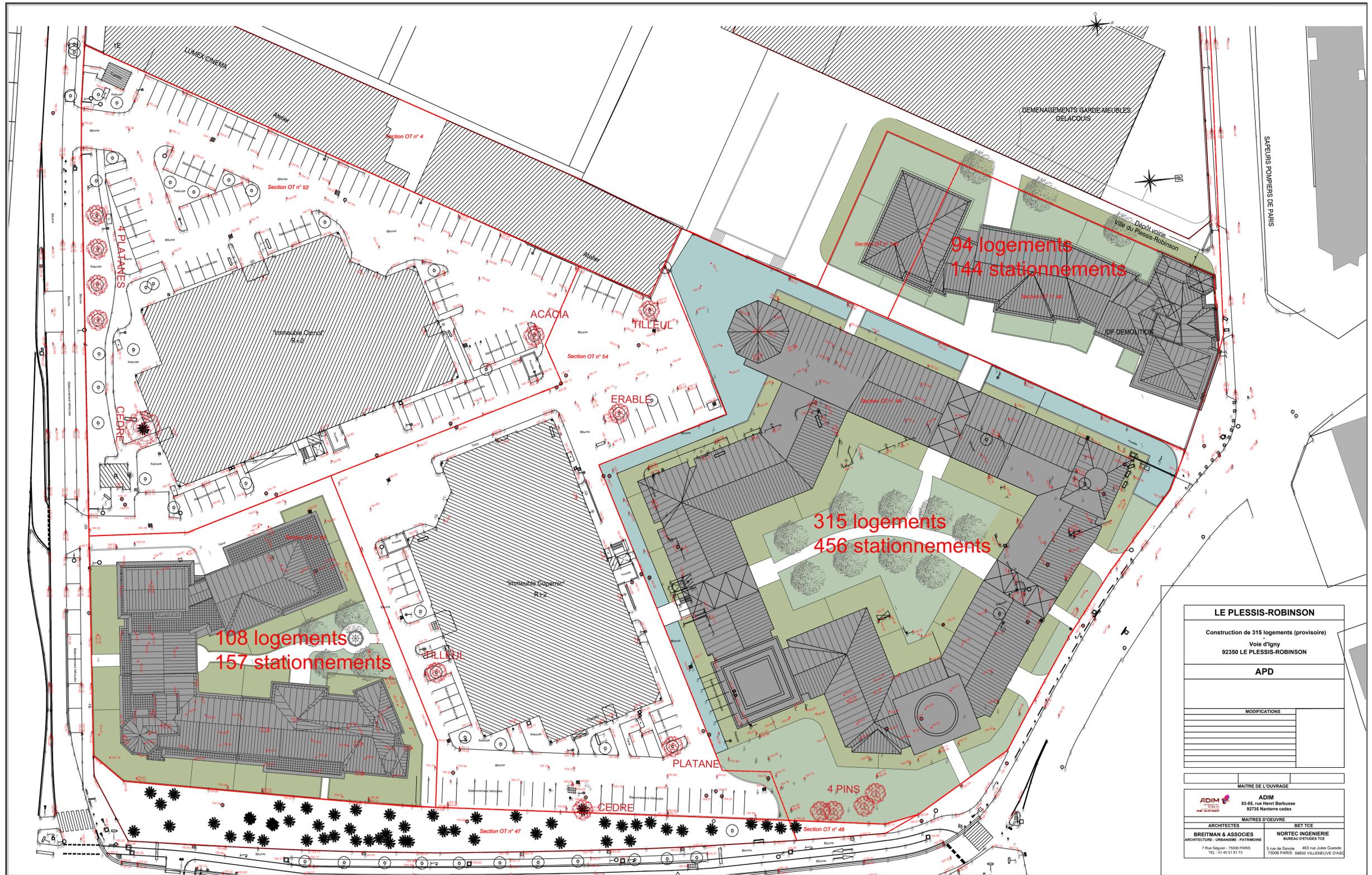


Plan de situation au 1/16 000

# ANNEXE 3

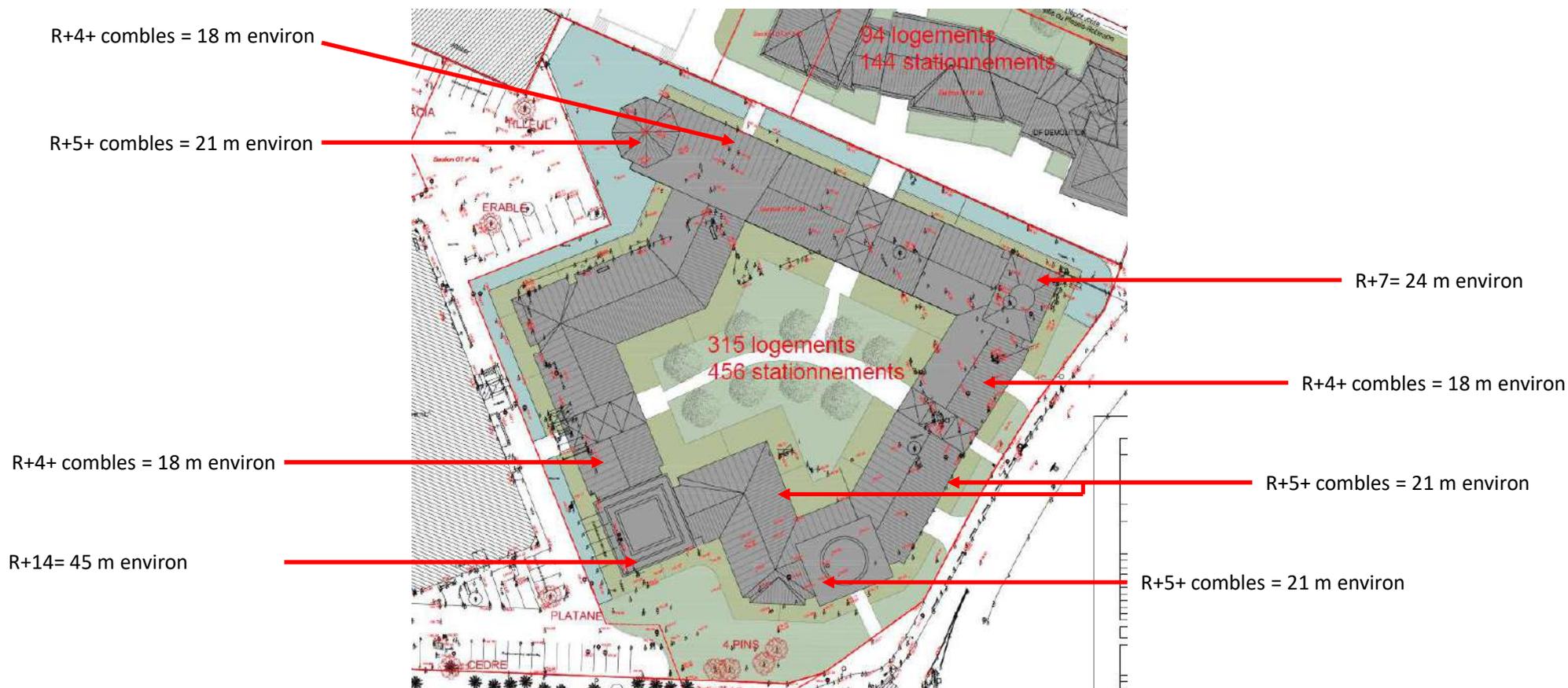
## Photographies de la zone d'implantation





LE PLESSIS-ROBINSON	
Construction de 315 logements (provisoire)	
Voie d'Igny 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	
APD	
MODIFICATIONS	
MAITRE DE L'OUVRAGE	
<b>ADIM</b> 83-85, rue Henri Barbusse 92735 Nanterre cedex	MAITRES D'OEUVRE <b>BET TCE</b>
ARCHITECTES <b>BREITMAN &amp; ASSOCIES</b> ARCHITECTURE URBAINNE - PATRIMOINE 7 Rue Segnier - 75006 PARIS TEL : 01 40 51 81 73	<b>NORTEC INGENIERIE</b> BUREAU D'ETUDES TCE 5 rue de Savoie - 463 rue Jean Jaurès 75006 PARIS - 92650 VILLENEUVE D'ASC

### Hauteur des bâtiments du lot A

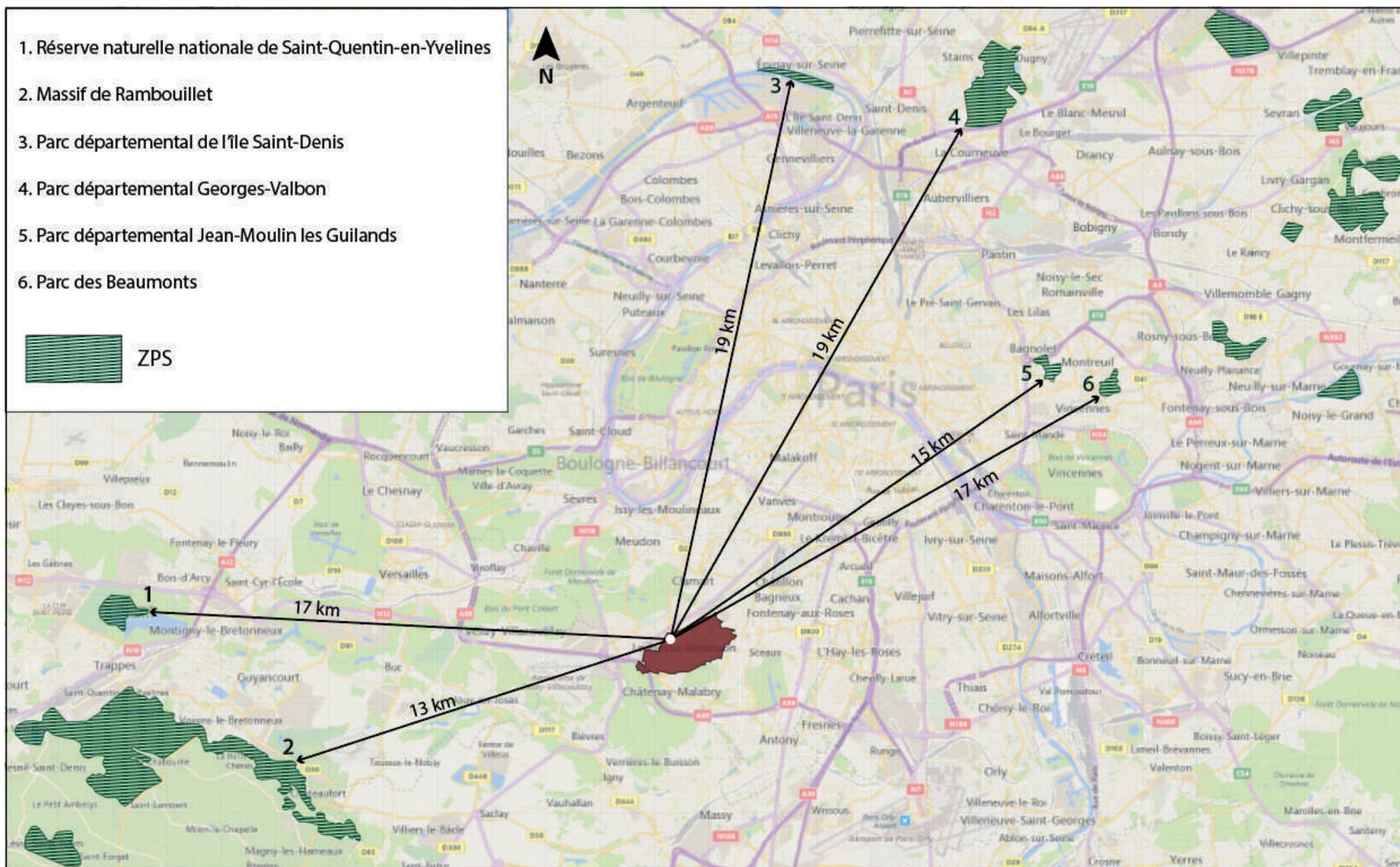


# ANNEXE 5



Plan des abords du projet

# ANNEXE 6



Plan de situation par rapport aux sites Natura 2000